



Indivision copropriété portail

Par **erioc56**, le **05/07/2011** à **23:08**

Bonjour,
je construis une maison dont l'accès est en indivision avec le voisin. Cette indivision est en bordure de rue et ce dernier veut installer un portail. J'ai refusé. En a-t-il le droit ?? Je trouve pas sa pratique en cas d'urgence pompier, secours.

j'ai oublié de demander s'il y a un article de loi merci beaucoup pour vos renseignements

Par **mimi493**, le **06/07/2011** à **00:02**

Si c'est réellement une indivision et non un droit de passage, non, il doit avoir votre accord